



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 5 du mois de Septembre 2021

PRÉFECTURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie et contrôle de gestion

- Délégation spécifique de signature contentieux et gracieux des agents en direction, de M. David GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne - Document 145
- Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale, de M. David GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne - Document 145
- Délégations spéciales de signature pour le pôle expertises et projet, de M. David GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne - Document 145
- Délégations spéciales de signature pour les missions rattachées, de M. David GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne - Document 145
- Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique, de M. David GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne - Document 145
- Délégation de signature de Madame Béatrice BOULET, comptable au service des impôts des particuliers de Soissons - Document 146
- Délégation de signature de Monsieur Olivier ROBLET, comptable au service des impôts des particuliers de Château-Thierry - Document 146
- Délégation de signature de Monsieur Florent LANSIAUX, comptable à la trésorerie de Bohain-en-Vermandois - Document 146
- Délégation de signature de Madame Sarah MARTIN, comptable au service de gestion comptable de Château-Thierry - Document 146
- Délégation de signature de Madame Mylène MARCHAL, comptable au service des impôts des particuliers d'Hirson - Document 146

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE

Secrétaire de direction du bureau des affaires générales

- Décision n° DISP-LILLE - DBF 06-2021 portant subdélégation de signature



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des
Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à

M. Samuel GRENIER, inspecteur des Finances publiques,
Mme Céline DURECU, inspectrice des Finances publiques,
M. Antoine NEUVILLE, inspecteur des Finances publiques,
Mme Sylvie VANDENBUSSCHE, inspectrice des Finances publiques,
M. Benjamin FERNANDEZ, inspecteur des Finances publiques,
M. Aristide VAAST, inspecteur des Finances publiques,
Mme Adeline HUBERT, inspectrice des Finances publiques,
M. Olivier BERTAUX, inspecteur des Finances publiques,
M. Alain MEULLEMIESTRE, inspecteur des Finances publiques,
Mme Florence CLAISSE, inspectrice des Finances publiques,
Mme Anne DESTRUMELLE, inspectrice des Finances publiques.
M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des Finances publiques

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 40 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, dans la limite de 40 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 70 000 €.

Cab 2021-825

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 40 000 € ;

5° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée à

M. Benoît JANSSOONE, contrôleur des Finances publiques.

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 20 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale dans la limite de 20 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 20 000 € ;

4° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

Article 3 : le présent arrêté annule le précédent arrêté du 16 août 2021.

Article 4 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} Septembre 2021.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

A Laon, 1^{er} Septembre 2021

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne,



David GUERMONPREZ



Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

VU le décret du Président de la République du 23 juillet 2021 nommant M. David GUERMONPREZ, directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division pilotage des réseaux :

M. Jean-François NOUVIAN, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
M. Jean-Marie MARTINET, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

Assiette et recouvrement des particuliers, impôts, amendes, affaires foncières, assiette et recouvrement des professionnels

Mme Florence CLAISSE, inspectrice des Finances publiques,
M. Samuel GRENIER, inspecteur des Finances publiques,
M. François GAILLOT, contrôleur des Finances publiques.

Animation et pilotage du recouvrement forcé des professionnels et particuliers

Mme Céline DURECU, inspectrice des Finances publiques,
M. Alain MEULLEMIESTRE, inspecteur des Finances publiques.

2. Pour la Division du contrôle fiscal, législation et contentieux :

M. Olivier PERRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle fiscal, législation et contentieux.

Bureau d'ordre

M. Benjamin FERNANDEZ, inspecteur des Finances publiques chef du bureau d'ordre,
M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des Finances publiques,
M. Benoît JANSOONE, contrôleur des Finances publiques.

Service de la législation et du contentieux des particuliers et des professionnels

Mme Sylvie VANDENBUSSCHE, inspectrice des Finances publiques,
M. Benjamin FERNANDEZ, inspecteur des Finances publiques,
M. Antoine NEUVILLE, inspecteur des Finances publiques,
M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des Finances publiques,
M. Olivier BERTAUX, inspecteur des Finances publiques,
Mme Anne DESTRUMELLE, inspectrice des Finances publiques.

Contrôle fiscal, Contrôle de la redevance de l'audiovisuel

Mme Adeline HUBERT, inspectrice des Finances publiques,
M. Aristide VAAST, inspecteur des Finances publiques.

Article 2 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} Septembre 2021 et abroge le précédent arrêté du 24 août 2020.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

A Laon, le 1^{er} Septembre 2021

L'administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne,



David GUERMONPREZ



Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle expertises et projet

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2021 nommant M. David GUERMONPREZ, directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions courantes de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des Domaines :

Mme Brigitte DORANGEVILLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

Service local des Domaines :

M. Cédric LABRE, Inspecteur des Finances publiques.

Pour les Missions domaniales, Chorus :

Mme Christine DREYER, Contrôleuse principale des Finances publiques,
M. Philippe LEGRAND, Contrôleur des Finances publiques.

2. Pour le Service Action Économique et Financière (SAEF) :

M. Fabrice DELAGARDE, Contrôleur principal des Finances publiques,
M. Stéphane GEORGIN, Inspecteur principal des Finances publiques.

Article 2 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} Septembre 2021 et abroge le précédent arrêté du 3 septembre 2019.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

A Laon, le 1^{er} Septembre 2021

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne,


David GUERMONPREZ



Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2021 nommant M. David GUERMONPREZ, directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques et mission qualité comptable :

Mme Fabienne DAIGNIEZ, inspectrice des Finances publiques,
M Stéphane GEORGIN, inspecteur principal des Finances publiques.

2. Pour la mission départementale d'audit :

M. David GRASSIONOT, inspecteur principal des Finances publiques,
M. Sylvain SOUBDHAN, inspecteur principal des Finances publiques,
M. Stéphane GEORGIN, inspecteur principal des Finances publiques,
M. Jocelyn N'CHO, inspecteur des Finances publiques.

3. Pour la division des domaines :

Mme Brigitte DORANGEVILLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

Article 2 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} Septembre 2021 et abroge le précédent arrêté du 24 août 2020.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

A Laon, le 1^{er} Septembre 2021

L'administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne,


David GUERMONPREZ



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des
Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2021 nommant M. David GUERMONPREZ, directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions courantes de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division du secteur public local :

Mme Éloïse LAFORCE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division du secteur public local.

Prestations réseau DGFIP et extérieurs

M. Marc-Antoine GOULLIEUX, inspecteur des Finances publiques,
M. Luc DAIGNIEZ, inspecteur des Finances publiques,
M. Damien BARBANCON, contrôleur des Finances publiques,
M. Jean-Luc CAPOANI, contrôleur des Finances publiques.

Gestion- Expertise et Conseil

M. Achraf GOUMAH, inspecteur des Finances publiques,
M. Nicolas DOUBRE, contrôleur des Finances publiques,
Mme Catherine VISAT, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Amandine PLAQUIN, contrôlease des Finances publiques,

Monétique et dématérialisation- Animation Modernisation

M. Ronan RUELLE, inspecteur des Finances publiques,
Mme Marie-Paule LAMBERT, inspectrice des Finances publiques.

Service d'Appui au Réseau (SAR)

Mme Aude THEVENIN, inspectrice des Finances publiques,

2- Pour la Division Etat

Opérations de l'Etat – Comptabilité- Dépense-

M. Grégory LEBRETON, inspecteur des Finances publiques,

Mme Laurence RENAUX, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Christelle DASSIGNY, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Christine PRAUD, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Claudine LECOMTE, contrôlease des Finances publiques,
Mme Valérie PRUVOST, contrôlease des Finances publiques,
Mme Laurence DUBIGNY, contrôlease des Finances publiques,
Mme Françoise CAUET, agente administrative principale des Finances publiques.

Dépôt et services financiers

M. Grégory LEBRETON, inspecteur des Finances publiques,
Mme Claire DUVAL-DASSO, contrôlease principale des Finances publiques.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} Septembre 2021 et abroge le précédent arrêté du 5 février 2021.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

A Laon, le 1^{er} Septembre 2021

L'administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Aisne,



David GUERMONPREZ



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE SOISSONS

La comptable, Béatrice BOULET, responsable du Service des Impôts des Particuliers de Soissons :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre des permanences proposées au titre de l'accueil de proximité :

- à l'Espace France Services de Vailly-sur-Aisne, sis 10 place Edouard Herriot à Vailly-sur-Aisne (02370) ;
- à l'accueil de proximité de Villers-Cotterêts (dans les locaux de la communauté de communes de Retz-en-Valois), sis 35 rue du Général Lerclerc à Villers-Cotterêts (02600).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents ci-après et dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M Julien ROGER	Agent administratif principal	3 mois	3000 euros
M. Francis CARABIN	Agent administratif principal	3 mois	3000 euros

Cette délégation ne s'exerce que dans le cadre restrictif de la procédure d'octroi de délais simplifiée, accordée en phase amiable à des usagers primo-défaillant.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Soissons, le 7 septembre 2021

La comptable du SIP de Soissons,

Béatrice BOULET



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE CHÂTEAU-THIERRY

Le comptable, Olivier ROBLET, responsable du Service des Impôts des Particuliers de CHÂTEAU-THIERRY :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre des permanences proposées au titre de l'accueil de proximité :

- à la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne, sis 2 voie André Rossi à Chary-sur-Marne (02310) ;

- à la Maison de l'agglomération de Château-Thierry, sis 1 rond point du Cahot à Condé-en-Brie (02230) ;

- à la Maison de l'agglomération de Château-Thierry, sis 14 rue de la Goutte d'Or à Fère-en-Tardenois (02130) ;

- à la Maison de l'agglomération de Château-Thierry, sis 76 rue François Dujardin à Neuilly-Saint-Front (02470).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents ci-après et dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. Abdelhafid TOURIRI	Agent administratif	3 mois	3000 euros
M. Yann RUDER	Contrôleur	3 mois	3000 euros
M. Xavier WYJADLOWSKI	Contrôleur	3 mois	3000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. Michael LEROUGE	Contrôleur	3 mois	3000 euros
M. Julien ROGER	Agent administratif principal	3 mois	3000 euros
M. Nicolas SCHWARZ.	Contrôleur	3 mois	3000 euros

Cette délégation ne s'exerce que dans le cadre restrictif de la procédure d'octroi de délais simplifiée, accordée en phase amiable à des usagers primo-défaillant.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Laon, le 7 septembre 2021

Le comptable du SIP de Château-Thierry,


Olivier ROBLET



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

TRÉSORERIE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Le comptable, Florent LANSIAUX, responsable de la trésorerie de Bohain-en-Vermandois :

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre de la permanence proposée au titre de l'accueil de proximité :

- à la trésorerie de Bohain-en-Vermandois, sis 15 rue Berthelot à Bohain-en-Vermandois (02110).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, à l'agent ci-après et dans la limite de durée et de montant indiqués dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. Laurent DOGNA	Contrôleur principal	3 mois	500 euros

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Laon, le 7 septembre 2021

Le comptable de la trésorerie de Bohain,

Florent LANSIAUX
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
15, rue Berthelot B.P. 11
G2110 BOHAIN-en-VERMANDOIS
Tél. 03.23.07.13.23

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SOISSONS

La comptable, Sarah MARTIN, responsable du Service de Gestion Comptable de Soissons :

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre de la permanence proposée au titre de l'accueil de proximité :

- à l'Espace France Services de Vailly-sur-Aisne, sis 10 place Edouard Herriot à Vailly-sur-Aisne (02370).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, à l'agent ci-après et dans la limite de durée et de montant indiquées dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M Julien ROGER	Agent administratif principal	3 mois	500 euros

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Laon, le 6 septembre 2021

La comptable du Service de Gestion Comptable
de Soissons,


Sarah MARTIN



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE HIRSON

La comptable, Mylène MARCHAL, responsable du Service des Impôts des Particuliers d'HIRSON :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre des permanences proposées au titre de l'accueil de proximité :

- à l'Espace France Services de Guise, sis 59 rue Camille Desmoulin à Guise (02120) ;
- à l'Espace France Services du Nouvion-en-Thiérache, sis 25 rue Théodore Blot au Nouvion-en-Thiérache (02170) ;
- à l'Espace France Services de Vervins, sis 1 Raoul de Coucy à Vervins (02140).

délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents ci-après et dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau suivant :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Nathalie LEMOINE	Contrôleuse	3 mois	3000 euros
Mme Brigitte DESITTER	Contrôleur	3 mois	3000 euros
Mme Aurélie BARDZINSKI	Contrôleur	3 mois	3000 euros

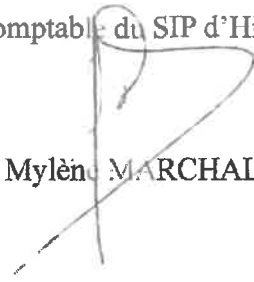
Cette délégation ne s'exerce que dans le cadre restrictif de la procédure d'octroi de délais simplifiée, accordée en phase amiable à des usagers primo-défaillant.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A Laon, le 8 septembre 2021

La comptable du SIP d'Hirson,

Mylène MARCHAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mylène MARCHAL', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.



Lille, le 01 SEPTEMBRE 2021

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et notamment son article 39 relatif à la création du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord - M. Lalande Michel ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 de portant nomination de Mme Valérie Decroix en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à compter du 18 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Valérie Decroix, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat.

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 de monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire portant délégation de signature à Mme Valérie Decroix, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour tous les actes nécessaires au fonctionnement de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

ARRETE

Article 1: Sont désignés en qualité de « référents service facturiers » chargés d'assurer l'échange d'informations entre le service facturier et les services prescripteurs, et la transmission des tableaux d'ordre à payer, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent service facturier	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Titulaire	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	Titulaire	
Mme Sandrine LEGROS	Titulaire	
M. Aurélien ROUSSELLE	Suppléant	
Mme Chantal GABELLE	Suppléant	
M. Clément FACKEURE	Suppléant	Département des affaires immobilières
M. Yannick LEU	Titulaire	

Article 2 Il est donné aux agents désignés en annexe 1, subdélégation pour signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa dans leur périmètre de responsabilité et dans la limite du seuil indiqué.

Article 3 : Il est donné aux agents désignés en annexe 2, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus formulaire des actes préparatoires aux écritures comptable dans chorus dans le cadre de leur attribution et compétence:

- Valider dans l'outil Chorus formulaire les demandes d'achats (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus);
- Constater dans l'outil Chorus formulaire le service fait (acte préparatoire à la certification du service fait dans le progiciel Chorus);
- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire – module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

Article 4 : Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

Article 5 : Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus DT les ordres de mission (OM) les états de frais (EF) (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus DT) ;
- Demander la révision dans l'outil Chorus DT des états de frais.
- Modifier les champs des états de frais (EF).

Article 6 : La décision du 29 juin 2021 portant délégation de signature dans le cadre de chorus est abrogée ;

Article 7 : La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,

Valérie DECROIX



ANNEXE 1

Agent	Périmètre	Seuil	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	
M. Yannick LEU	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département des affaires immobilières
Mme Bénédicte RIOCREUX	Ensemble des établissements pénitentiaires (CD CP MA EPM)	10 000€	DISP Directrice placée
Mme Virginie TANQUEREL	CD Bapaume	10 000€	CD Bapaume
Mme Camille LE-BOULANGER	CD Bapaume	10 000€	
M. Bruno PAYEN	CD Bapaume	10 000 €	CP Lille Annoeullin
Mme Dabia LEBRETON	CP Annoeullin	10 000€	
Mme Sandrine ROCHER	CP Annoeullin	10 000€	CP Beauvais
Mme Delphine ROUSSELET	CP Beauvais	10 000€	
Mme Lauriane CAUDRON	CP Beauvais	10 000€	
M. Gilles GODET	CP Beauvais	5 000 €	
Mme Céline PENCEY	CP Beauvais	5 000 €	CP Château Thierry
Mme Emmanuelle COSTES	CP Château Thierry	10 000€	
M. Théo GOMEZ	CP Château Thierry	10 000€	CP Laon
M. Fouaad SIKOUK	CP Laon	10 000€	
M. Laurent MILBLED	CP Laon	10 000€	CP Liencourt
Mme Andeole DEWATRE	CP Liencourt	10 000€	
Mme Anne DION	CP Liencourt	10 000€	
Mme Isabelle DOUSSOT	CP Liencourt	5 000€	
M. Philippe AUDIERE	CP Liencourt	5 000€	
Mme Audrey CHRISTIANE LEFEVRE	CP Liencourt	5 000€	
M. Thierry Guilbert	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	CP Lille Sequedin
M. Mathieu DANGOISSE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	
M. Christophe VERGOTTE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	5 000 €	CP Longuenesse
M. Abdelhak MOHIB	CP Longuenesse	10 000€	
M. Faycal BOUCENNA	CP Longuenesse	10 000€	
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	10 000 €	CP Maubeuge
M. Philippe LAMOTTE	CP Maubeuge	10 000€	
M. Jacques BOELS	CP Maubeuge	10 000€	
Mme Virginie MELON	CP Maubeuge	10 000€	
M. Franck SLASKI	CP Maubeuge	5 000 €	
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	500 €	
M. Dieudonné MBELEG	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil
M. Thomas DE PARSCAU	CP Vendin le vieil	10 000€	
M. Pascal DUPIRE	EPM Quiévrechain	10 000€	EPM Quiévrechain
Mme NAOMI Monnier	EPM Quiévrechain	10 000€	
M. Tété MENSAH-ASSIAKOLEY	MA Amiens	10 000€	MA Amiens
Mme. Sophie DEBRIL	MA Amiens	10 000€	
Mme Marie-Line PEREZ	MA Arras	10 000€	MA Arras
M. Philippe RODRIGUES	MA Arras	10 000€	
M. Franck DEHAINE	MA Arras	10 000€	
M. Stéphane WALLAERT	MA Béthune	10 000€	MA Béthune
M. Guillaume-Alain ROUSSEL	MA Béthune	10 000€	
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	3 000€	
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	3 000€	
M. Gregory DESARMAGNAC	MA Douai	10 000€	
Mme Karyne PRINCE	MA Douai	10 000€	MA Douai

Mme Marie DANIELE	MA Douai	10 000€	
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	3 000€	
M. Patrick BOURLET	MA Douai	3 000€	
M. David BONNENFANT	MA Dunkerque	10 000€	MA Dunkerque
M. Mathias DUBRULLE	MA Dunkerque	10 000€	
M. Alain CHOMBART	MA Valenciennes	10 000€	MA Valenciennes
M. Fabien FLAMENT	MA Valenciennes	10 000€	
M. Marc PLUMECOQ	SPIP Aisne	10 000€	SPIP Aisne
Mme Caroline PARISOT	SPIP Aisne	10 000€	
Mme Samira BOUBAYAA	SPIP Aisne	10 000€	
Mme Jeannie NOAH	SPIP Nord	10 000€	SPIP Nord
M. Jérôme BRUGALLE	SPIP Nord	10 000€	
Mme Laurence WAETERLOOS	SPIP Nord	10 000€	
Mme Valérie ROSEMADE	SPIP Oise	10 000€	SPIP Oise
Mme Justine DEGRAEVE	SPIP Oise	10 000€	
M. Steve OLIVIER	SPIP Oise	10 000€	
Mme Pascale DECROCK	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	SPIP Pas-de-Calais
M. Olivier BOUDIER	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	
M. Benoit TSHISANGA	SPIP Somme	10 000€	SPIP Somme
M. Gilles CRESPO	SPIP Somme	10 000€	

ANNEXE 2

Agent	Affectation	Validation des DA Constatation des SF	Certification des SF non matérialisés dans Chorus	Ordre à payer via le module Communication de Chorus formulaire
M. Thierry FLOUQUET	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Jérôme FOSLIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Yannick LEU	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Béatrice BAROUX	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Fabienne LAWECKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Charlène LEGENDRE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Emilie QUESTROY	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Chantal GABELLE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Clément FACKEURE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Maryline DECRUYNAERE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M Aurélien ROUSSELLE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Idalya PIETTE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Héléna BROGNIART	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Pierre COQUILLE	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Manon MENEZ	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Claudette RANDRIANARISON	MA Amiens	X	X	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X	X	X
Mme Christine HOCHEDÉ	MA Amiens	X	X	X
Mme Véronique LECLERCQ	MA Amiens	X	X	X
Mme Noémie MACHU	MA Amiens	X	X	X
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	X	X	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X	X	X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X	X	X
Mme Carolle ANCEL	MA Douai	X	X	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X	X	X
Mme Lucie DELEPINE	MA Arras	X	X	X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X	X	X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X	X	X
Mme Marjorie TERISSE	MA Béthune	X	X	X
M. Lucien EDMONT	MA Béthune	X	X	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X	X	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X	X	X
Mme Bérangère PENIN	MA Dunkerque	X	X	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X	X	X
M. Pierrick LAPOINTE	MA Valenciennes	X	X	X
M. Bruno PAYEN	CD Bapaume	X	X	X
Mme Aïcha ROUBACHE	CD Bapaume	X	X	X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X	X	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X	X	X
Mme Emilie SZCZEPANIAK	EPM Quiévrechain	X	X	X
M. Christophe VERGOTTE	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Peggy DUPET	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Christiane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
M. Franck SLASKI	CP Maubeuge	X	X	X
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Isabelle DOUSSOT	CP Liencourt	X	X	X

M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Audrey-Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X	X	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X	X	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Nathalie DOMBROWSKI	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Béatrice DELVAL	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Isabelle CERCUS	CP Château Thierry	X	X	X
M. Guy VACHER	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Gilles GODET	CP Beauvais	X	X	X
Mme Sonia SRIHA	CP Beauvais	X	X	X
Mme Céline PENCEY	CP Beauvais	X	X	X
Mme Véronique JENNEQUIN	CP Vendin	X	X	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Vendin	X	X	X
Mme Sonia JOMBART	CP Vendin	X	X	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X	X	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	X	X
Mme Agnès WITTIER	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Axelle LOGIE	SPIP AISNE	X	X	X
M. Christophe BEGUIN	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X	X	X
Mme Déborah COLEY	SPIP NORD	X	X	X
M. Dominique FEUTRY	SPIP NORD	X	X	X
M. Steve OLIVIER	SPIP OISE	X	X	X
Mme Joëlle DEMAY	SPIP OISE	X	X	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X	X	X
Mme Brigitte VANDEKERCHOVE	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Laetitia SPANNEUT	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X	X	X
M.	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X
Mme Catherine WANDZEL	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X

ANNEXE 3

Agent	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	

ANNEXE 4

Agent	Affectation	Rôle de gestionnaire- Contrôleur dans Chorus DT
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X
Mme Idalyne PIETTE	DISP de LILLE – DBF	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X
Mme Christine HOCHEDÉ	MA Amiens	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X
Mme Marjorie TERISSE	MA Béthune	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Emilie SZCZEPANIAK	EPM Quiévrechain	X
Mme Peggy DUPET	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Christiane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X
Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X
Mme Nathalie DOMBROWSKI	CP Longuenesse	X
Mme Béatrice DELVAL	CP Château Thierry	X
Mme Isabelle CERCUS	CP Château Thierry	X
Mme Sonia SRIHA	CP Beauvais	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Vendin	X
Mme Alice SILO	CP Vendin	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X
Mme Axelle LOGIE	SPIP AISNE	X
M. Christophe BEGUIN	SPIP AISNE	X
Mme Déborah VANDENBUSSCHE	SPIP NORD	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X
M. Dominique FEUTRY	SPIP NORD	X
Mme Joëlle DEMAY	SPIP OISE	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X
Mme Brigitte VANDEKERCHOVE	SPIP SOMME	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X
	SPIP PAS DE CALAIS	X
Mme Catherine WANDZEL	SPIP PAS DE CALAIS	X

